



Règlement du Circuit des Remparts à Laon

10km, 5km, 5km marche nordique, Courses Jeunes

Article 1 : Organisation

Le FC Laon Athlétisme, club affilié à la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), organise le circuit des Remparts. Toutes demandes d'informations ou d'explications complémentaires peuvent être faites à l'adresse : fcl.athle@gmail.com ou par téléphone : 06-83-99-70-56.

Article 2 : Parcours

Conformément à la réglementation nationale FFA en vigueur relative aux courses sur route, la distance de 10 km a été mesurée et validée par un arbitre fédéral officiel FFA. Il en est de même pour le 5km

Article 3 : Condition de participation

3-1 : =Licences sportives et PPS

Ainsi que le stipulent le du Code du sport et le règlement de la FFA, les courses du Circuit des Remparts n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- ☐ D'une licence sportive FFA (Athlé Compétition, Entreprise ou Running)
- ☐ Ou d'un Parcours Prévention Santé (PPS), valablement rempli et validé sur le site pps.athle.fr

3-2 : Catégories d'âge

Le 10 km est accessible à partir des cadet et cadette , le 5 km est accessible à partir des minimes , le 5km Marche nordique est accessible aux coureurs des catégories cadets à masters. Les courses jeunes sont accessibles aux coureurs des catégories poussins à minimes.

La FFA a défini des catégories et distances autorisées par tranche d'âge.

Les mineurs non licenciés sont autorisés à participer à la compétition sous réserve de fournir à l'inscription une autorisation parentale et le questionnaire de santé.

Article 4 : Mode d'inscription

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site internet : <https://adeorun.com/>

Pas d'inscriptions sur place. sauf pour les **courses jeunes** où ils seront autorisés à s'inscrire **30'** avant l'épreuve.

4-1 : Droit d'inscription

L'inscription n'est validée qu'après paiement du droit d'inscription de :

10 € pour les non-licenciés et 8 € pour les licenciés FFA pour le 5 km et le 5km marche sur internet jusqu'au 7ème jour avant l'épreuve.

15 € pour les non-licenciés et 12 € pour les licenciés FFA pour le 10 km et sur internet avant le 3ème jour avant l'épreuve. **Attention dossier personnalisé seulement pour les inscrits avant J-10 au delà dossier normal**

Gratuité pour les courses Jeunes

4-2 : Remboursement

En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, du fait du coureur, il ne pourra prétendre à aucun remboursement des frais engagés, sauf éventuelle souscription d'une assurance.,

Article 5 : Sécurité

L'organisateur déploiera un dispositif prévisionnel de Secours (DPS) afin de garantir la sécurité et l'assistance médicale des coureurs. Des signaleurs seront présents sur les routes et les services de secours (SDIS) et de police seront prévenus de la tenue de la manifestation.

Les blessés ou malades seront pris en charge par une équipe de secouristes dotés du matériel roulant et médical nécessaire. Toutefois, chaque participant a l'obligation d'apporter son assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

Article 6 : Assurance, responsabilité et comportement

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

L'organisation décline toute responsabilité dans l'éventualité d'un accident ou d'une défaillance des coureurs du fait de problème de santé ou d'une préparation insuffisante. Les concurrents assument pleinement la responsabilité de leur participation et s'engagent à ne lancer aucun recours contre l'organisateur en cas de dommages ou de séquelles consécutives à la course. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol des affaires personnelles des participants ou de dégradation de matériel.

Tout coureur reconnu coupable d'abandon de matériel ou de déchets hors des zones de propreté prévues entraînera des sanctions.

Article 7 : Chronométrage, classements

Le chronométrage sera assuré par des juges qualifiés.

Une ligne de chronométrage sera installée sur la ligne d'arrivée. Chaque coureur aura son temps officiel.

Les résultats seront accessibles numériquement très rapidement.

Article 8 : Dossards

Tous les participants devront récupérer nominativement leur dossard, le jour de la course, sur le stand 'Retrait des dossards' au plus tard 1h avant la course.

Aucun dossard ne sera délivré si le dossier d'inscription n'est pas complet.

Le port du dossard bien visible sur la poitrine, non plié ou masqué, est obligatoire tout au long de la course.

Article 9 : Annulation

Si en cas de force majeure ou pour toute raison indépendante de la volonté, la manifestation doit être annulée, les frais d'inscription sont restitués à chaque participant mais aucune indemnité ne pourra être versée. Alternativement, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou de programmer la manifestation à une date ultérieure.

Article 11 : Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque coureur donne expressément son accord pour l'utilisation des images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous types de supports, incluant les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses sous peine de disqualification. Pour tout litige non résolu par le présent règlement, le règlement de la FFA sera appliqué.